

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

### Compte rendu de la réunion du 10 décembre 2009

Date : 10/12/2009	Lieu : DREAL PACA	Heure : 9 h 30	Compte rendu approuvé le : 19/01/2010
-------------------	-------------------	----------------	---------------------------------------

#### Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DREAL) ou diffusés par mail:

- Natura 2000 : tome 1 du DOCOB Dôme de Biot

#### Documents présentés/diffusés en séance :

- Inventaire du patrimoine géologique : liste des sites des Bouches du Rhône
- Projet de PN Calanques/instruction des autorisations d'urbanisme : liste des dossiers
- Diaporamas sur les points de l'ordre du jour : Inventaire géologique ; DOCOB ; travaux de l'unité d'écodéveloppement ; RNN de Crau

#### Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Rapport au CSRPN concernant le plan de gestion de la RNN de Crau
- Avis N° 2009-17 ; Avis N° 2009-18 ; Avis N° 2009-19 à 41 ; Avis N° 2009-42

#### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Inventaire du patrimoine géologique
  - **Pour avis** : Validation des fiches des sites géologiques des Bouches du Rhône
- Programme NATURA 2000
  - **Pour avis** : Document d'objectifs du site « SIC FR9301572 : Dôme de Biot»
- Présentation des travaux de l'unité d'écodéveloppement de l'INRA d'Avignon
- **Pour avis** : Dossiers de travaux dans le projet de PN Calanques
- **Pour avis** : Plan de gestion de la RNN de Crau
- Questions diverses : plan de lutte contre l'écureuil à ventre rouge ; Plan de gestion de la RNR de la Tour du Valat ; Comité de façade ; Arrêtés de protection des oiseaux ;

#### Étaient présents les membres du CSRPN :

M. BARBERO M.  
M. BACHIMON P.  
Mme BELLAN-SANTINI D.  
Mme BERNARD-LAURENT A.  
M. CHAPPAZ R.  
M. CHEYLAN G.  
M. COROT D.

M. FRANCOUR P.  
M. NAPOLEONE CI.  
M. MEDAIL F.  
M. MOUTTE P.  
M. ROUSSET CI.  
M. TARDIEU CI.  
M. VERLAQUE M.  
M. VIDAL E.

#### Membres du CSRPN non présents :

M. ALZIAR G. (excusé)  
M. COSSON E.  
M. DUMONT B.  
M. GRILLAS P. (excusé)

M. MAGNIN F.  
M. MAUREL N.  
M. ORSINI P.  
M. QUEZEL P. (excusé)

#### Également présents (selon les dossiers):

Muséum d'Aix : M. DUTOUR G.  
Université de Provence : M. VILLIER L.  
CEEP : M. BOUTIN J. ; Mme ROMBAUT D. ;  
M. WOLFF A.  
CASA : Mme CHARRIER C. ; Mme POCHE F.  
DREAL : Mme MEYER D. ; Mme PICHOU M. ; Mme DEMARTINI C. ; M. BOURIDEYS J. ; Mme BERLIN S. ; M. SALLES J.M. ; Mme PEYRON A. ; M. POCARD Y (stagiaire)  
4 étudiants en médiation environnementale (Pr. Chappaz)

M. SALANON R.  
DDEA 06 : M. SARAMITO G.  
ONF : Mme FRACHON C.  
CA 13/ RNNCC : M. FABRE P.

## 1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 27 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Inventaire du patrimoine géologique

Dossier présenté par Joël BOURIDEYS, chargé de mission DREAL, coordinateur de l'inventaire PACA, et Claude MICHEL, gestionnaire de la base de données Géotope. Rapporté par Claude ROUSSET, Président de la Commission régionale du patrimoine géologique, Gilles CHEYLAN (Muséum d'Histoire naturelle d'Aix en Provence) et Loïc VILLIER, Université de Provence.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a modifié l'art. L. 411-5 du code de l'environnement, fondement de l'inventaire du patrimoine naturel, qui comprend de manière explicite, outre les richesses écologiques *sensu lato*, les richesses géologiques, minéralogiques et paléontologiques. Lors de sa séance du 13 mars 2007, le CSRPN désigne Claude ROUSSET en tant que président de la Commission régionale du patrimoine géologique, et y associe Gilles CHEYLAN, membre du CSRPN. La Commission créée par la DREAL, qui en assure le secrétariat, à la suite de cette désignation, a commencé les travaux d'inventaire. Elle a désigné le Muséum d'Histoire naturelle d'Aix en Provence ainsi que l'Université de Provence pour effectuer les travaux d'inventaire dans les Bouches du Rhône.

L'inventaire des Bouches du Rhône comprend 76 sites géologiques, géomorphologiques, paléontologiques ainsi que des collections minéralogiques publiques ou privées. La Commission régionale du patrimoine géologique, réunie en séance plénière le 9 décembre 2009, a validé cet inventaire avec des demandes d'ajouts, fusion de fiches et corrections. L'inventaire présenté au CSRPN prend en compte ces modifications.

Après la présentation de l'histoire géologique des Bouches du Rhône (C. ROUSSET), les rapporteurs présentent la méthode et la structure de l'inventaire, et commentent à titre d'exemple quelques fiches Géotope. Le débat porte sur la suite de la démarche : validation au niveau national, modalités de communication et suites de l'inventaire en région. A l'issue, le Président propose de donner un avis favorable à l'unanimité à l'inventaire du patrimoine géologique dans les Bouches du Rhône.

<b>Décision du CSRPN (Cf. Avis N°2009- 17 joint):</b> le conseil émet à l'unanimité, un <b>avis favorable</b> à l'inventaire du patrimoine géologique dans les Bouches du Rhône .
---

## 3. Document d'objectifs du site «Dôme de Biot» (SIC FR9301572 )

Le tome 1 a fait l'objet d'un groupe de travail le 26/11/2009 en présence du rapporteur scientifique, du président du CSRPN, de la CASA et des prestataires d'études (ONF et CEEP), de la DDEA et de la DREAL.

La CASA présente le diagnostic faune, flore, habitats et socio-économique du document ainsi que la définition des enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés (présentation ppt).

Le rapporteur scientifique du DOCOB salue la qualité des études réalisées et du projet de Tome 1. La démarche Natura 2000 conforte la reconnaissance d'un site dont l'intérêt biologique est avéré depuis longtemps. La principale remarque exposée en groupe de travail concernait la cartographie des habitats qui sous-évaluait la présence de l'isoetion, enjeu majeur du site. En effet, en raison des contraintes de calendrier et du manque de précipitations en 2009 (et plus globalement depuis 10 ans), les inventaires n'ont pas été optimaux. En outre, la forte mosaïque des milieux rend difficile l'établissement d'une cartographie. Pour corriger ce biais et rendre compte du recouvrement de l'isoetion sur l'ensemble du site, une carte de potentialités de présence de l'isoetion a été demandée et complète désormais le Tome 1.

Concernant les inventaires faunistiques, l'exploitation des données préexistantes a été optimale.

Quelques individus de tortues d'Hermann ont été trouvés dans le site par le passé, mais le CEEP suspecte davantage des lâchers de tortues plutôt que la présence d'une population viable.

Le changement climatique aura un impact sur le site, il est donc important de conserver les données anciennes (pour caractériser l'état « originel » du site) et de définir au mieux l'état actuel du site pour pouvoir justifier des évolutions. S'il s'avère impossible ou difficile de rétablir l'état originel, il est capital de maintenir l'état existant, déjà relictuel, donc de proscrire toute nouvelle dégradation du site. Il est également important de tenir compte des effets collatéraux de tout aménagement (effet de bordure), comme cela peut être observé sur les Hauts de Vaugrenier.

La nécessité de mettre en place un débroussaillage sélectif est évoquée pour conserver les habitats de milieux ouverts. En outre, les arrêtés préfectoraux de débroussaillage devraient définir des pratiques en cohérence avec la conservation des sites Natura 2000 (éviter les débroussaillages massifs, pouvant être néfastes pour la biodiversité).

La gestion du site risque d'être difficile, compte tenu du contexte actuel, conflictuel. L'association de spécialistes en sciences humaines est donc proposée, afin d'établir une médiation et de mieux prendre en compte la dimension sociale.

La nécessité de maintenir et de valoriser un corridor écologique reliant le site à la vallée du Loup est mise en évidence. Il est rappelé par la DREAL que la première proposition de site Natura 2000 intégrait ce corridor mais que le périmètre avait été réduit par le ministère. Le CSRPN regrette cet état.

**Avis N°2009- 18 :** le conseil émet, à l'unanimité, un **avis favorable** au projet de Tome 1 assorti des commentaires suivants :

Il serait souhaitable :

- qu'un accord soit trouvé avec le principal propriétaire foncier (ou maîtrise foncière) pour garantir la conservation de ce secteur naturel d'exception dans les Alpes maritimes ;
- que la fonctionnalité du site soit assurée par le maintien d'une connexion écologique avec les espaces naturels alentours, donc d'une continuité territoriale ;
- que l'APB soit étendu pour garantir cette continuité.

#### 4. Natura 2000 : points d'actualité divers

Suivis biologiques : Comme proposé lors de la séance plénière du 27 octobre, la réflexion régionale relative aux suivis biologiques a été poursuivie dans le cadre de groupes de travail et audits.

- Concernant les insectes, un point a été fait avec Nicolas MAUREL le 27 novembre.
- Concernant la flore et les habitats, un groupe de travail s'est tenu le 02 décembre à l'IMEP. Plusieurs questions fondamentales ont pu être formulées et seront prochainement proposées au débat en séance plénière.
- Concernant les amphibiens et reptiles, un point est prévu le 14 décembre au Museum d'Aix avec Gilles CHEYLAN.
- Concernant les chiroptères, un point sera fait avec Emmanuel COSSON.
- Concernant les poissons, un point sera fait avec Rémi CHAPPAZ.

#### 5. Présentation des travaux de l'unité d'écodéveloppement de l'INRA Avignon

C. Napoléone présente l'unité d'écodéveloppement de l'INRA d'Avignon dont le projet concerne l'écologisation des politiques publiques et des pratiques agricoles, à travers deux exemples :

- l'étude de l'urbanisation, sa spatialisation en fonction des critères privilégiés, et les conséquences sur les milieux naturels, afin d'apporter des éléments de décision publique
- l'étude des maladies telluriques et le recours aux pesticides

Le débat introduit les notions de rapport d'échelles, de prise en compte de l'hétérogénéité et des fonctionnalités .... Les modèles élaborés indiquent des tendances. Ils font ressortir la consommation d'espace, l'effet des logiques de zonages et permettent de fournir des arguments et des outils de hiérarchisation.

## 6. Dossiers de travaux sur le territoire du projet de parc national des Calanques

Sophie BERLIN rappelle que suite à la prise en considération par le premier ministre le 30 avril 2009 du projet de parc national des Calanques, les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national sont soumis (selon les cas) à avis ou autorisation du Préfet après avis du CSRPN.

La précédente réunion du CSRPN a permis de prendre les délibérations nécessaires au traitement des dossiers de déclaration préalable, pour lesquelles le Préfet ne dispose que d'un mois pour donner son avis. Aucun dossier n'a pour l'instant été instruit selon cette procédure.

Tous les dossiers présentés pour avis au CSRPN sont des dossiers soit de déclaration préalable, permis de construire ou permis de démolir au titre du code de l'urbanisme, transmis par la ville de Marseille au Préfet. Ces projets se situant également en site inscrit (en majorité site inscrit des Goudes), ils ont fait l'objet d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

L'avis de l'ABF pour chaque dossier est porté à la connaissance des membres du CSRPN. Concernant les préconisations relatives à l'intégration paysagère des bâtiments (notamment le choix des matériaux pour la toiture) il est convenu de que le CSRPN s'en remet aux préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France.

Paul MOUTTE attire l'attention sur la richesse écologique et la sensibilité des zones a proximité immédiate des habitations, même si celles-ci pourraient a priori sembler dégradées. Les projets d'extension d'urbanisation sont donc susceptibles de porter atteinte à des secteurs d'enjeux écologiques forts.

Sur l'ensemble des dossiers, le CSRPN est en accord avec les avis émis par l'ABF.

**Décision du CSRPN (Cf. Avis N°2009- 19 à 41 joints):** Pour chaque dossier le CSRPN a :

- soit émis un **avis favorable, favorable sous réserve, ou défavorable**
- soit a souhaité disposer d'éléments complémentaires pour se prononcer.

Le détail de chaque avis figure dans le tableau joint.

## 7. Plan de gestion de la RNN de Crau

Jean BOUTIN (CEEP), Axel WOLFF (CEEP) et Patrick FABRE (Chambre d'Agriculture 13), représentants des co-gestionnaires, présentent le 1er plan de gestion de la RNN des Coussouls de Crau créée en 2001 :

- rappels sur la RNN : historique, quelques chiffres
- section A du plan de gestion : diagnostic et enjeux
- section B du plan de gestion ; objectifs et planification des opérations.

Patrick GRILLAS est le rapporteur du CSRPN pour ce dossier. Il a participé à la visite des rapporteurs du CNPN les 10 et 11 juin 2009. Pour des raisons de calendrier, le plan de gestion a été présenté à la commission aires protégées du CNPN, et a fait l'objet d'un avis favorable. Les remarques et conclusions des rapporteurs du CNPN et du CSRPN se rejoignent complètement.

Paul MOUTTE souligne que le site est également concerné par Natura 2000 (ZPS et ZSC). Ceci permet en effet aux agriculteurs de bénéficier de contrats qui participent à la gestion du site et sont complémentaires des actions menées par la RNN.

Marc VERLAQUE et Denise BELLAN SANTINI soulèvent le problème de la traversée de la réserve par des pipes ainsi que de la proximité immédiate d'une agriculture intensive peu compatibles avec les objectifs de préservation d'une réserve naturelle.

Sur la question des pipelines, les risques d'explosion avaient jusqu'ici été sous estimés. Le plan de gestion a été mis à jour pour intégrer la pollution SPSE de cet été : une action de suivi des conséquences de cette pollution est prévue. La cartographie des installations industrielles à

risque (pipelines) est prévue dans le cadre d'une réflexion au niveau national suite à cet accident. Compte tenu de ces risques, le CSRPN demande à ce que les tracés des pipelines évitent le périmètre de la RNN.

Sur la prise en compte de l'agriculture intensive : celle-ci ne relève pas directement de la RNN car ces zones ne sont pas classées en réserve, mais doivent être pris en compte dans le cadre de la réflexion globale et notamment au travers des actions possibles par Natura 2000.

En conclusion, le CSRPN souhaite souligner le caractère emblématique de cet espace lié à l'activité pastorale et au climat qui est l'un des plus xériques de France. Si la connaissance naturaliste a été fortement enrichie par la RNN, les recherches doivent être poursuivies, notamment sur certaines espèces prioritaires comme le Criquet de Crau, Ganga cata, Lézard ocellé ; mais également sur la gestion du pâturage. Le maintien de la chasse, prévu par le décret, doit s'accompagner de la mise en place d'un plan de gestion cynégétique. Les petites zones humides très localisées devraient être mises en valeur. Enfin, il est nécessaire de conforter le territoire de la RNN en assurant la préservation de l'ensemble des Coussouls en particulier ceux non actuellement inclus dans le périmètre de la réserve.

**Décision du CSRPN (Cf. Avis N°2009- 42 joint):** le conseil émet, à l'unanimité, un **avis favorable** sur le 1<sup>er</sup> plan de gestion de la RNN des Coussouls de Crau, document d'excellente qualité, faisant un bonne synthèse des connaissances et des enjeux et donnant des orientations de gestion adaptées à ces enjeux, au contexte et aux moyens de la réserve naturelle.

## 8. Questions diverses

- Suivi du plan de lutte contre l'écureuil à ventre rouge : le MEEDDM a souhaité lancer en 2010 à titre expérimental plusieurs plans de lutte contre des espèces envahissantes. Pour la faune, c'est l'écureuil à ventre rouge qui a été retenu sur proposition du MNHN et après avis favorable du CNPN. Cette espèce n'est aujourd'hui présente qu'à proximité immédiate du Cap d'Antibes, et des actions doivent être rapidement lancées pour assurer un contrôle de la population et éviter son extension. Pour cela le ministère a confié au MNHN la rédaction d'un plan de lutte. Un comité de suivi de la rédaction de ce plan est en cours de constitution et la DREAL PACA souhaite qu'un membre du CSRPN soit désigné pour y participer. Gille CHEYLAN est désigné pour ce suivi. Une présentation plus détaillée sera faite au CSRPN lorsque la rédaction du plan aura avancé.
- Plan de gestion de la RNR de la Tour du Valat : Les réserves naturelles régionales doivent l'objet d'un plan de gestion, soumis pour avis au CSRPN. Le domaine de la Tour du Valat réalise un plan de gestion pour l'ensemble de sa propriété et sollicite du CSRPN la possibilité de faire un seul document, au sein duquel les éléments relatifs à la RNR seront bien identifiés. Le CSRPN accepte cette proposition, bien plus intéressante dans son principe, qui permet de situer la RNR dans son unité de gestion globale.
- Réglementation oiseaux : le nouvel arrêté Oiseaux, daté du 29 octobre 2009 est paru au JO du 5 décembre 2009. Il achève la mise en conformité des textes de protection des espèces au niveau national avec la réglementation européenne, et étend donc le champ de la protection.
- Comité de façade : D. Bellan a participé à la première réunion du comité de façade, instance de concertation sur Natura 2000 en mer pour la façade méditerranéenne, réuni par la préfecture maritime. A cette occasion la mise en place d'un réseau des CSRPN méditerranéen a été évoquée.

La prochaine réunion plénière du CSRPN est fixée au mardi 19 janvier 2010 (attention date modifiée)

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16 h 00

Secrétaire de séance : DREAL

*Signé*

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

*Signé*

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2009 – 17

Date : 10/12/2009	Objet : Inventaire National du Patrimoine Géologique. Inventaire des Bouches du Rhône.	Vote : Avis favorable à l'unanimité
----------------------	---	---

Le CSRPN réuni le 10 décembre 2009, a examiné la proposition d'inventaire des sites géologiques du département des Bouches du Rhône.

Dossier présenté par Joël Bourideys, chargé de mission DREAL, coordinateur de l'inventaire PACA, et Claude Michel, gestionnaire de la base de données Géotope. Rapporté par Claude Rousset, Président de la Commission régionale du patrimoine géologique, Gilles Cheylan (Muséum d'Histoire naturelle d'Aix en Provence) et Loïc Villier, Université de Provence.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a modifié l'art. L. 411-5 du code de l'environnement, fondement de l'inventaire du patrimoine naturel, qui comprend de manière explicite, outre les richesses écologiques *sensu lato*, les richesses géologiques, minéralogiques et paléontologiques. Lors de sa séance du 13 mars 2007, le CSRPN a désigné Claude Rousset comme président de la Commission régionale du patrimoine géologique, et y associe Gilles Cheylan, membre du CSRPN.

L'inventaire des Bouches du Rhône comprend 76 sites géologiques, géomorphologiques, paléontologiques ainsi que des collections minéralogiques publiques ou privées. Il a été réalisé par le Muséum d'Histoire naturelle d'Aix en Provence et par l'Université de Provence (Musée et laboratoire de paléontologie). La Commission régionale du patrimoine géologique, réunie en séance plénière le 9 décembre 2009, a validé cet inventaire avec des demandes d'ajouts, fusion de fiches et corrections. L'inventaire présenté au CSRPN prend en compte ces modifications.

Après la présentation de l'histoire géologique des Bouches du Rhône (C. Rousset), les rapporteurs présentent la méthode et la structure de l'inventaire, et commentent à titre d'exemple quelques fiches Géotope. Le débat porte sur la suite de la démarche : validation au niveau national, modalités de communication et suites de l'inventaire en région. A l'issue, le Président propose de donner un avis favorable à l'unanimité à l'inventaire du patrimoine géologique dans les Bouches du Rhône.

**Avis N°2009- 17** : le CSRPN donne un avis favorable à l'unanimité à l'inventaire du patrimoine géologique des Bouches du Rhône.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

*Signé*

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2009 - 18

Date : 10/12/2009	Objet : Document d'objectifs (Tome 1) du site « DÔME DE BIOT » (N°FR9301572) au titre de la Directive Habitats	Vote : favorable
----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 10 décembre 2009, a étudié la partie Tome 1 (Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés) du « Document d'objectifs » (DOCOB) du site.

Opérateur : Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA)

Rapporteur : R. Salanon

Le travail et la présentation ont été menés par la CASA.

La partie diagnostic biologique de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 26/11/2009 et a fait l'objet d'un compte rendu diffusé par la DIREN. Son contenu a été exposé aux membres du CSRPN par le rapporteur scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2009 auquel est annexé le compte rendu du groupe de travail du 26/11/2009.

**Avis N°2009- 18** : le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de Tome 1 assorti des commentaires suivants :

Il serait souhaitable :

- qu'un accord soit trouvé avec le principal propriétaire foncier (ou maîtrise foncière) pour garantir la conservation de ce secteur naturel d'exception dans les Alpes maritimes ;
- que la fonctionnalité du site soit assurée par le maintien d'une connexion écologique avec les espaces naturels alentours, donc d'une continuité territoriale ;
- que l'APB soit étendu pour garantir cette continuité.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

*Signé*

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2009 – 19 à N° 2009 – 41

Date : 10/12/2009	Objet : Dossiers de travaux dans les espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des calanques (application des articles L331-6 et R331-6 du code de l'environnement)	Vote : voir tableau pour chaque avis
----------------------	--	--------------------------------------

Le CSRPN réuni le 10 décembre 2009, a étudié les 23 dossiers de travaux dans les espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des Calanques.

Dossiers présentés par Sophie BERLIN, chargée de mission DREAL

Suite à la prise en considération par le premier ministre le 30 avril 2009 du projet de parc national des Calanques, les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national sont soumis (selon les cas) à avis ou autorisation du Préfet après avis du CSRPN.

Tous les dossiers présentés sont des dossiers de déclaration préalable, permis de construire ou permis de démolir au titre du code de l'urbanisme, transmis par la ville de Marseille au Préfet. Ces projets se situant également en site inscrit (en majorité site inscrit des Goudes), ils ont fait l'objet d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France, porté à la connaissance des membres du CSRPN.

**Avis N°2009- 19 à 41** : Pour chaque dossier le CSRPN a :

- soit émis un avis favorable, favorable sous réserve, ou défavorable
- soit a souhaité disposer d'éléments complémentaires pour se prononcer.

Le détail de chaque avis figure dans le tableau joint.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

*Signé*

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA**

AVIS N° 2009 – 19 à N° 2009 – 41

Objet : Dossiers de travaux dans les espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des calanques (application des articles L331-6 et R331-6 du code de l'environnement)

	numero autorisation urbanisme	Nom	adresse travaux	commune	nature travaux	date d'examen par le CSRPN	Avis CSRPN n°	AVIS DU CSRPN
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE - PERMIS DE DEMOLIR</b>	13055.05.H.0353.PC.M2	SCI PITE PITE	rue des bons voisins	13008 MARSEILLE	construction d'une maison individuelle	10/12/2009	2009-19	Le CSRPN émet un <b>avis favorable</b> .
	13055.08.H.0751.PC.M1	BOSCASSO Daniele	33 bd alexandre delabre	13008 MARSEILLE	réhabilitation et extension d'une maison individuelle	10/12/2009	2009-20	Le dossier est incomplet. Le CSRPN souhaite disposer des éléments complémentaires pour se prononcer.
	13055.09.H.0032.PD.P0	GAUCHER Marie-Solange	8 rue du Louvre	13008 MARSEILLE	habitation (plancher du 1er étage et toiture)	10/12/2009	2009-21	Le CSRPN souhaite disposer du permis de construire correspondant pour se prononcer.
	13055.09.H.0050.PD.P0	VATAIRE Denis	BD La Calanque de Samena Imp des Espigaous	13008 MARSEILLE	démolition partielle d'une habitation - Démolition de toiture et d'une annexe	10/12/2009	2009-22	Le CSRPN émet un <b>avis favorable sous réserve</b> que les toitures qui devront être démolies, ne soient en aucun cas être remplacées par des toitures-terrasses, afin de respecter l'homogénéité paysagère de ce quartier intégré dans les espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des Calanques.
	13055.09.H.0255.PC.P0	BLERIoT Eric	77 rue Desire Pelaprat	13008 MARSEILLE	création d'un étage supplémentaire	10/12/2009	2009-23	Le CSRPN émet un <b>avis favorable</b> .
	13055.09.H.0569.PC.P0	KRAUSS Eric	Le Village des Goudes	13008 MARSEILLE	surélévation e toiture pour créer un étage	10/12/2009	2009-24	Le CSRPN émet un <b>avis favorable sous réserve</b> d'améliorer l'intégration paysagère du bâtiment, en respectant les préconisation de l'Architecte des Bâtiments de France.
	13055.09.H.0569.PC.P0 (pièces supplémentaires)	KRAUSS Eric	Le Village des Goudes	13008 MARSEILLE	surélévation de toiture pour créer un étage	10/12/2009		Le CSRPN émet un <b>avis défavorable</b> considérant que l'urbanisation de cette zone est susceptible d'altérer l'aspect des espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des calanques et de porter atteinte à la richesse écologique de ces secteurs.
	13055.09.H.0591.PC.P0	CIRINNA Ornella	58 bd de la Cayolle	13008 MARSEILLE	construction de 2 maisons individuelles accolées	10/12/2009	2009-25	Le CSRPN émet un <b>avis favorable sous réserve</b> d'améliorer l'intégration paysagère du bâtiment, en respectant les préconisation de l'Architecte des Bâtiments de France
	13055.09.H.0600.PC.P0	CHAZALLET Frederic	30 rue du Louvre	13008 MARSEILLE	Création d'un toit terrasse, modification de façade, accessibilité de la terrasse du 1er	10/12/2009	2009-26	Le CSRPN émet un <b>avis favorable sous réserve</b> d'améliorer l'intégration paysagère du bâtiment, en respectant les préconisation de l'Architecte des Bâtiments de France
	13055.09.H.0682.PC.P0	DECOLIN Eve	121 bd Alexandre Delabre	13008 MARSEILLE	surélévation et rénovation d'une habitation	10/12/2009	2009-27	Le CSRPN émet un <b>avis défavorable</b> considérant que le projet (surélévation de la maison existante par un volume surmonté d'une toiture terrasse) ne s'intégrera pas au village des Goudes et modifie sensiblement l'aspect paysager de ce quartier intégré dans les espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des Calanques.
	13055.09.H.0714.PC.P0	DI VICENZO Raphaël	bd alexandre delabre	13008 MARSEILLE	construction d'une maison individuelle	10/12/2009	2009-28	Le CSRPN émet un <b>avis défavorable</b> considérant que l'urbanisation de cette zone est susceptible d'altérer l'aspect des espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des calanques et de porter atteinte à la richesse écologique de ces secteurs.
	13055.09.H.0791.PC.P0	DAZIANO Claude	bd alexandre delabre, montée Jacques Delrieu	13008 MARSEILLE	reconstruction d'un garage après démolition de l'existant	10/12/2009	2009-29	Le CSRPN émet un <b>avis favorable sous réserve</b> d'améliorer l'intégration paysagère du bâtiment, en respectant les préconisation de l'Architecte des Bâtiments de France
	13055.09.H.0826.PC.P0	PICCHI	22 bd la Calanque de Samena	13008 MARSEILLE	extension et surélévation	10/12/2009	2009-30	Le CSRPN émet un <b>avis favorable sous réserve</b> d'améliorer l'intégration paysagère du bâtiment, en respectant les préconisation de l'Architecte des Bâtiments de France
	13055.09.H.0917.PC.P0	PEPE Thierry	12 rue de la colline	13008 MARSEILLE	extension maison individuelle	10/12/2009	2009-31	Le dossier est incomplet. Le CSRPN souhaite disposer des éléments complémentaires pour se prononcer.
	13055.09.H.0917.PC.P0 (pièces complémentaires)	PEPE Thierry	12 rue de la colline	13008 MARSEILLE	extension maison individuelle	10/12/2009	2009-32	Le CSRPN émet un <b>avis favorable sous réserve</b> d'améliorer l'intégration paysagère du bâtiment, en respectant les préconisation de l'Architecte des Bâtiments de France
	13055.09.H.0992.PC.P0	GAUCHER Marie-Solange	8 rue du Louvre	13008 MARSEILLE	reconstruction après démolition partielle	10/12/2009	2009-33	Le CSRPN émet un <b>avis favorable sous réserve</b> d'améliorer l'intégration paysagère du bâtiment, en respectant les préconisation de l'Architecte des Bâtiments de France
	13055.09.H.1007.PC.P0	DECOLIN Eve	121 bd Alexandre Delabre	13008 MARSEILLE	travaux sur construction existante	10/12/2009	2009-34	Le CSRPN émet un <b>avis favorable sous réserve</b> d'améliorer l'intégration paysagère du bâtiment, en respectant les préconisation de l'Architecte des Bâtiments de France
	13055.09.H.1051.PC.P0	WELWERT Stephane	190 rte Léon Lachamp	13009 MARSEILLE	construction d'une maison individuelle	10/12/2009	2009-35	Le CSRPN émet un <b>avis favorable sous réserve</b> d'améliorer l'intégration paysagère du bâtiment, en respectant les préconisation de l'Architecte des Bâtiments de France
	13055.09.H.1105.PC.P0	VATAIRE Denis	BD La Calanque de Samena Imp des Espigaous	13008 MARSEILLE	creation toit terrasse pour stationnement - création abri de jardin	10/12/2009	2009-36	Le CSRPN émet un <b>avis défavorable</b> considérant que le projet (stationnement de véhicules sur le toit) a un impact paysager négatif sur la vu de ce vallon du massif des calanques.
	13055.09.H.1106.PC.P0	ZUNONI-MATI Anne Marie	187 bd alexandre Delabre	13008 MARSEILLE	construction d'une maison individuelle	10/12/2009	2009-37	Le CSRPN émet un <b>avis favorable sous réserve</b> d'améliorer l'intégration paysagère du bâtiment, en respectant les préconisation de l'Architecte des Bâtiments de France
<b>DECLARATION PREALABLE</b>	13055.09.H.1439.DP.P0	DI VICENZO Raphaël	bd alexandre delabre	13008 MARSEILLE	création d'un lotissement d'un lot	10/12/2009	2009-38	Le CSRPN émet un <b>avis défavorable</b> considérant que cette division de parcelle qui a pour but l'urbanisation de ce secteur est susceptible d'altérer l'aspect des espaces ayant vocation à être classés en cœur de parc national des calanques, et de porter atteinte à la richesse écologique de ces secteurs.
	13055.09.H.1439.DP.P0 (pièces complémentaires)	DI VICENZO Raphaël	bd alexandre delabre	13008 MARSEILLE	création d'un lotissement d'un lot	10/12/2009		Le CSRPN émet un <b>avis favorable</b> à la demande mais recommande qu'une réflexion soit engagée pour améliorer l'intégration paysagère du bâtiment support des antennes, afin que celui-ci soit digne d'espaces classés en cœur de parc national.
	13055.09.H.1606.DP.P0	BOUYGUES TELECOM	callelongue	13008 MARSEILLE	mise en place de deux antennes paraboliques	10/12/2009	2009-39	Le CSRPN émet un <b>avis favorable</b> .
	13055.09.H.1647.DP.P0	SCI JUBA	rue des bons voisins	13008 MARSEILLE	changement de destination	10/12/2009	2009-40	Le CSRPN émet un <b>avis favorable</b> .
	13055.09.H.1782.DP.P0	SCI DOT (M. Sindres)	imp de la pétanque	13008 MARSEILLE	renforcement d'une construction existante	10/12/2009	2009-41	Le dossier est trop succinct pour formuler un avis. Le CSRPN souhaite disposer des éléments complémentaires pour se prononcer.

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2009 - 42

Date : 10/12/2009	<i>Objet</i> : Plan de gestion de la RNN des Coussouls de Crau	Vote : favorable
----------------------	--	---------------------

Le CSRPN réuni le 10 décembre 2009, a étudié le dossier : Plan de gestion de la RNN des Coussouls de Crau

Dossier présenté par Jean BOUTIN (CEEP), Axel WOLFF (CEEP) et Patrick FABRE (Chambre d'Agriculture 13).

Il s'agit du premier plan de gestion de la réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau, créée en 2001 et co-gérée depuis 2004 par le CEEP et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

Le CSRPN souligne le caractère emblématique de cet espace lié à l'activité pastorale et au climat qui est l'un des plus xériques de France. Si la connaissance naturaliste a été fortement enrichie par la RNN, les recherches doivent être poursuivies, notamment sur certaines espèces prioritaires (comme le Criquet de Crau, *Ganga cata*, Lézard ocellé) mais également sur la gestion du pâturage. Le maintien de la chasse, prévu par le décret, doit s'accompagner de la mise en place d'un plan de gestion cynégétique. Les petites zones humides très localisées devraient être mises en valeur. Enfin, il est nécessaire de conforter le territoire de la RNN en assurant la préservation de l'ensemble des Coussouls, en particulier ceux non actuellement inclus dans le périmètre de la réserve.

**Avis N°2009- 15** : le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le 1er plan de gestion de la RNN des Coussouls de Crau, document d'excellente qualité, faisant une bonne synthèse des connaissances et des enjeux et donnant des orientations de gestion adaptées à ces enjeux, au contexte et aux moyens de la réserve naturelle.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

**Signé**